

ON S'ABONNE :

à Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

LOT, AVEYRON, CANTAL, TARN, DORDOGNE, LOT ET GARONNE, TARN-ET-GARONNE :

Un an 16 fr.
Six mois 9 fr.
Trois mois 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :

Un an, 20 fr. ; Six mois, 14 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MARDIS ET SAMEDIS

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES : 25 centimes la ligne.

RÉCLAMES : 50 centimes la ligne.

Les Annonces et Avis sont r. c. s. à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT se paie d'avance.
Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1867 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Memorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 2 Novembre 1867

BOURSE DE PARIS.

	R ^e 3 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 31 octobre ..	67 80	97 75
Du 1 novembre.	» »	» »
Du 2.....	67 80	97 45

BULLETIN.

La flotte française est arrivée le 28 au soir, en vue de Civita-Vecchia. A cette date, Garibaldi se trouvait encore à quelques milles de Rome, dit le *Moniteur*. Une dépêche nous apprend que le 28, notre escadre se trouvait entre Monte Argentario et l'île Giglio. Le débarquement a dû s'effectuer le 29.

Les nouvelles sur les mouvements ultérieurs des insurgés dans les Etats pontificaux, manquent complètement. Le chemin de fer entre Orbitello et Civita-Vecchia est interrompu.

Une seconde ordonnance ministérielle de Florence, rappelle sous les drapeaux la première catégorie, de la classe de 1841 : Le gouvernement italien augmente donc incessamment le nombre de ses troupes. Contre qui marcheront-elles ? La proclamation de Victor-Emmanuel ne devrait laisser aucun doute. Quelques personnes cependant s'obstinent dans leur incrédulité.

La *Riforma* dit qu'à la date du 29, Florence était comme en état de siège. La circulation était interdite dans les rues ; un cordon militaire occupait les avenues de la place Pitti. D'autre part, la *Gazette piémontaise* annonce, la prise par Garibaldi de Poimbins, villa située aux portes de Rome. La *Nazione* prétend que ce serait la demande de l'ex-roi de Naples, que la reine Isabelle se serait décidée à envoyer quelques navires à Civita-Vecchia. Il est évident que les feuilles italiennes obéissent à un mot d'ordre révolutionnaire.

On lira plus loin le résumé complet des événements de ces derniers jours en Italie.

Nous avons sous les yeux un résumé de la nouvelle encyclopédie pontificale. S. S. Pie IX

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 2 novembre 1867.

LA FILLE DU MEUNIER

IMITÉ DU HONGROIS.

DU BARON J. EÖTVÖS

— IV (Suite) —

Le terme assigné à son tour de France était expiré. L'inquiétude de ses parents et de Mariette augmentait d'heure en heure, car on était privé de ses nouvelles depuis longtemps déjà, et le jour du mariage approchait rapidement.

« Il est malade, j'en suis sûre, disait sa mère désolée ; sans cela il nous écrirait. — Qui sait ? répondait Marie ; peut-être m'a-t-il oubliée ! »

La pauvre fille en était venue à croire tout possible, vraisemblable même, excepté le bonheur. Mais touchait sa fin. C'était la veille du jour fixé pour le mariage, et un mouvement inusité régnait au moulin. Les garçons meuniers dressaient sous les chênes, à l'intention des convives, une tente de branta reproduction est interdite.

déplore les récents événements d'Italie et blâme sévèrement la conduite du gouvernement russe à l'égard du clergé catholique. Du reste, aucune allusion spéciale aux incidents actuels.

L'intolérance du gouvernement russe, quant à la religion aussi bien que par rapport à la politique, se révèle dans le fait suivant : L'autorité avait ordonné la suspension de l'Eglise catholique de Wasilkof. Lorsqu'un prêtre russe voulut, avec des ouvriers, enlever les cloches pour les transporter dans l'église Schismatique, un rassemblement de femmes les chassèrent. Nuit et jour l'église fut gardée par elles. Leur nombre s'accrut rapidement. Les exhortations de la police furent inutiles. Une troupe de cosaques marcha contre ces amazones, qui furent, dit une correspondance, taillées en pièces.

La grande question du moment, dans l'Allemagne du Nord, est la reconstitution du Zollverein. La Bavière résiste à la Prusse. Le prince de Hohenzollern s'est rendu à Berlin, en compagnie de M. de Thungen, pour demander à M. de Bismarck, que la Prusse accordât aux Etats du Sud, un veto commun contre des propositions jugées contraires à leurs intérêts. Le ministre a refusé, invoquant les égards dus à ses alliés et au vote acquis du Reichstag. Une entente existe entre la Prusse et le gouvernement fédéral, pour l'opportunité de dénoncer le Zollverein, si la Bavière ne reconnaît pas le traité douanier, et le Wurtemberg le traité d'alliance.

L'alternative est dangereuse pour la Bavière. En se séparant du Zollverein, elle est ruinée sous le rapport des échanges et de l'industrie. Ajoutons que le délai est expiré le 31 octobre. On croit, dans quelques cercles allemands, que le roi de Bavière se résignera.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Toulon, 29 octobre, 5 h. 25.

L'Intrepide vient de partir, emportant toute la brigade Duplessis.

Le 6^e bataillon de chasseurs arrive avec une forte artillerie.

De nombreux trains de troupes sont attendus demain.

ches fraîchement coupées. A la cuisine, Julienne et Victoire étaient aidées par deux cuisinières de la ville et un essaim de femmes du village. M. Valentin montait, descendait, allait de pièce en pièce, préparait, à la cave, le vin destiné au repas de noces, excitait le zèle de ses gens, présidait à toutes les dispositions, commandait, grondait, jurait, mais d'un air de bonne humeur. Il lui semblait n'avoir eu de sa vie autant d'occupation ; et pourtant jamais journée ne lui avait paru plus longue, jamais il ne s'était ennuyé ni même dépité davantage, malgré son apparente gaieté. Car n'était-ce pas une véritable honte : pendant qu'il se tracassait, qu'il prodiguait son argent, que tout le voisinage apportait de l'aide, l'héroïne de la fête ne s'inquiétait de rien !

Sortie de très-bonne heure, Mariette ne rentrait pas. M. Valentin aurait donné beaucoup pour pouvoir lui infliger une bonne correction, et peut-être n'y eût-elle pas échappé à son retour, si la maison n'avait pas été pleine de monde et si Levert n'avait supplié le meunier de s'en abstenir, de crainte qu'on ne l'accusât d'avoir violé sa fille.

Où était donc Mariette ? Elle accomplissait, sur l'autre rive de la Mie, une sorte de pèlerinage aux divers endroits témoins de ses jeux, de ses promenades, de ses entretiens avec Louis. Les tilleuls voisins de l'église, la prairie, le bois où il avait pris congé d'elle, tout réveillait dans son cœur les images de temps plus heureux. Quand nous parcourons le cimetière où reposent nos morts chéris, toutes nos blessures se rouvrent tour à tour ; et cependant il nous en coûte de nous arracher de cet asile où nous nous sentons, pour ainsi dire, plus près de notre bonheur

Toulon, 30 octobre, midi 50 m.

La brigade Bataille, se composant des 19^e et 35^e de ligne et du 6^e bataillon de chasseurs, vient d'arriver.

Elle est prête à partir.

Les trains pour le transport des troupes et du matériel continuent.

Livourne, 29 octobre soir.

Le chemin de fer entre Orbitello et Civita-Vecchia est interrompu.

Florence, 30 oct. 6 h. 30 du soir.

On lit dans la Gazette officielle :

Le *Moniteur français* ayant annoncé que le drapeau français flotte sur les murs de Civita-Vecchia, le gouvernement du roi, conformément aux déclarations faites par lui précédemment, même à des puissances amies, en vue d'une telle éventualité, a donné ordre aux troupes royales de franchir la frontière pour occuper quelques points du territoire pontifical.

Florence 30 oct. 10 h. 45 du soir.

La Gazette de Florence annonce que le roi a ordonné aux troupes, ce matin à 11 heures, de franchir la frontière. Les troupes se dirigent immédiatement vers Civita-Castellana, Orte, Acquapendente, Frosinone.

La *Riforma* dit que Garibaldi avait, hier, son quartier général à la Casina-St-Columbo, et ses avant-postes à 2 milles et demi de Rome.

Florence, 30 octobre.

Les bruits continuent à courir sur l'abdication probable du roi.

(Pays).

On lit dans la Patrie :

« Nous apprenons au moment de mettre sous presse, qu'une protestation du gouvernement français contre les résolutions prises par le gouvernement italien a été transmise à Florence par voie télégraphique.

Les envois de troupes continuent en destination de Rome. Des vaisseaux de transport sont dirigés de Brest et de Rochefort sur Toulon. On n'évalue pas à moins de 20,000 hommes le chiffre des embarquements militaires de toutes armes. Cela indiquerait assez qu'on s'attendait à ne pas rencontrer seulement les bandes garibaldiennes.

Somme toute, il faut attendre les événements. Quelque incident peut se produire qui empêche une lutte entre l'armée française et l'armée italienne. Nous l'espérons jusqu'à la fin, pour l'honneur et le salut de l'Italie.

LAFFITE.

(Voir les dernières nouvelles, à la 4^e page).

Le ministre des affaires étrangères vient d'adresser la circulaire suivante aux agents diplomatiques de l'Empereur :

Paris, 25 octobre 1867.

« Monsieur, nous ne voulons pas nous attacher, en ce moment, à énumérer les incidents successifs qui ont fait naître et poussé à ses conséquences extrêmes une crise aussi menaçante pour la sécurité du Saint-Siège que dangereuse pour les véritables intérêts de l'Italie. Il nous

passé. Mariette éprouvait la même impression : en proie à une souffrance indicible, mais non pas sans charme, elle ne pouvait se détacher des lieux où restait du moins, comme le crépuscule après le coucher du soleil, le souvenir de ses joies évanouies. Il était près de midi quand elle sortit du bois pour regagner le village.

Le curé était précisément à sa fenêtre, les yeux tournés vers le moulin, dont les roues se reposaient ce jour-là et d'où s'élevait un bruit confus de chants et d'exclamations joyeuses. Il soupira ; cette gaieté lui faisait mal.

« Pauvre jeune fille, pensa-t-il ; qui entendra tes soupirs au milieu de ces voix ? On sème des fleurs sur ton chemin, on tresse la couronne pour ton front, et l'on te conduit à l'autel sans soupçonner que tu es une victime ! Car ils t'aiment bien ! Ton père supporterait toutes les privations plutôt que d'amoindrir ta fortune ; il n'hésiterait pas à risquer sa vie pour toi. S'il est inexorable, c'est uniquement parce qu'il s'imagine faire ton bonheur en dépit de toi-même. Tout le mal provient de ce qu'ils ne te comprennent pas. Le monde est un déplorable Babel. »

En ce moment la porte s'ouvrit ; le curé se retourna et se trouva en présence de Mariette.

La chaleur et la rapidité de la marche avaient coloré les joues de la jeune fille ; sa robe toute simple, la branche fleurie qu'elle tenait à la main rappelaient le jour où elle était venue dans cette même pièce immédiatement après le départ de son fiancé. Mais quel changement dans l'expression de son visage ! Que de douleur, quel désespoir profond sur ces traits encore enfantins !

suffit de l'envisager au point de vue de notre droit et de notre honneur, et de constater les devoirs qui en découlent pour nous.

« La convention du 15 septembre 1864 a été provoquée et signée librement par le gouvernement italien ; elle l'obligeait à protéger efficacement la frontière des Etats-Pontificaux contre toute agression extérieure. Nul ne peut douter aujourd'hui que cette obligation ne se soit pas trouvée remplie, et que nous ne soyons en droit de replacer les choses dans l'état où elles étaient avant l'exécution loyale et confiante de nos propres engagements par l'évacuation de Rome. Notre honneur nous impose certainement le devoir de ne pas méconnaître quelles espérances le monde catholique a fondées sur la valeur d'un acte revêtu de notre signature.

« Nous tenons à le dire cependant, nous ne voulons en aucune manière renouveler une occupation dont mieux que personne nous mesurons la gravité. Nous ne sommes animés d'aucune pensée hostile à l'égard de l'Italie. Nous conservons fidèlement la mémoire de tous les liens qui nous unissent à elle. Nous sommes convaincus que l'esprit d'ordre et de légalité, seule base possible de sa prospérité et de sa grandeur, ne tardera pas à s'affirmer hautement. Dès que le territoire pontifical sera délivré et la sécurité rétablie, nous aurons accompli notre tâche et nous nous retirerons. Mais dès à présent nous devons appeler sur la situation réciproque de l'Italie et du Saint-Siège l'attention des puissances. Aussi intéressées que nous à faire prévaloir en Europe les principes d'ordre et de stabilité, nous ne doutons pas qu'elles n'abondent, avec un sincère désir de les résoudre, des questions auxquelles, pour un si grand nombre de leurs sujets, se rattachent des intérêts moraux et religieux du caractère le plus élevé.

« Telles sont, monsieur, les considérations que vous vous appliquerez à faire valoir, et qu'appréciera, j'en ai la confiance, le gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité.

« Agréez, monsieur, les assurances de ma haute considération.

MOUSTIER. »

AFFAIRES D'ITALIE.

Rome, 23 octobre.

Le nombre des victimes de l'éroulement de la caserne Seristori est jusqu'à présent de 25, dont 12 morts, et l'on n'a pas déblayé tous les décombres. L'aile gauche entière de cette caserne a été enlevée par l'effet de la mine ; c'était celle occupée en partie par les musiciens du corps des zouaves, Romains pour la plupart. La détonation a été si forte que toutes les vitres des maisons des alentours en ont éclaté dans un rayon de 300 mètres.

Le curé la reçut avec attendrissement, lui tendit la main et l'engagea à se reposer.

« Merci, M. le curé ; je n'ai pas le temps, répondit-elle. Je suis sortie sans dire où j'allais, et mon père... »

Elle s'interrompit ; un mouvement douloureux lui contracta le visage. Puis, tirant une lettre de sa poche et la présentant au pasteur, elle reprit d'une voix étouffée :

« Je ne viens que vous demander un léger service ; je sais, M. le curé, que vous ne refuserez pas de me le rendre. Quand j'aurai quitté le moulin et que Louis reviendra, remettez-lui cette lettre, je vous en prie. Je voulais la donner à ses parents, j'ai été deux fois jusqu'à leur porte et je n'ai pas eu le courage d'entrer. Pauvres gens ! Ils souffrent déjà bien assez sans que j'aie encore ajouté à leur douleur, car j'en suis l'unique cause ; ils ne doivent avoir que des malédictions pour moi. Ils me mépriseraient, ils me haïraient, et personne ne m'aimera plus.

— Pauvre enfant ! comment pouvez-vous penser cela ? dit affectueusement le curé. M. et Mme Vilmet vous connaissent ; malgré leur affliction, ils savent combien vous aimez leur fils.

— Ils ne peuvent pas le savoir, dit-elle en secouant la tête avec tristesse. Je ne le savais pas moi-même avant d'être si malheureuse. Si Louis était ici, peut-être pourrais-je le lui dire et peut-être me comprendrait-il. J'ai voulu le lui écrire ; mais je ne trouve pas de termes pour l'exprimer : ce que je sens ne se rend point par des mots. Que ne puis-je au moins le voir, causer un instant avec lui ! Me séparer de lui pour toujours ! — cette pensée me brise le cœur ! »

Rome, 24 octobre, 10 h. matin.

Le comité a fait éclater hier au soir très tard et dans la nuit quelques bombes Orsini, mais sans succès : ce matin, deux partis de garibaldiens s'étaient avancés jusqu'à une lieue de Rome. De forts détachements de troupes ont été immédiatement envoyés contre eux. Au moment où je trace ces lignes, le canon tonne du côté du Vatican et dans la direction de la porte du Peuple.

Les garibaldiens sont-ils soutenus ? Les soldats italiens les appuient-ils ? Dans ce cas, la lutte n'est pas douteuse ; mais s'ils sont seuls, nous avons encore de l'espoir. Est-il bien nécessaire de vous répéter que l'inquiétude grandit avec la crise.

Le général Durando a passé hier à Rome et s'est arrêté quelques heures en ville ; on l'a vu devant la caserne Seristori, examinant les ravages que la mine du comité a produits. Son Excellence est repartie le soir.

Rome, 25 octobre.

« La journée d'hier n'a pas été troublée ; mais dans la soirée on s'est battu sur les collines appelées Monte Parioli qui touchent à la Villa Borghèse. Les Garibaldiens ont été repossés par les troupes, mais ils sont revenus ce matin à la charge, et l'on s'est battu hors de la porte du Peuple qui est barricadée.

« Les chefs du parti d'action, ont reçu du comité insurrectionnel de Florence « l'ordre d'en finir » avec le gouvernement pontifical, de s'emparer à tout prix du palais de Monte Citorio, à Rome et d'y proclamer un gouvernement provisoire.

« Garibaldi et son fils Menotti, à la tête de 2,500 volontaires se trouvent à San Paolo, près de Tivoli, à quelques kilomètres de Rome.

« Le général Durando, venu pour offrir au Saint-Siège la protection des troupes italiennes, n'a pas même été reçu par le cardinal Antonelli.

« On imprime en ce moment, à l'imprimerie secrète du Quirinal, un manifeste adressé *arbi et orbi*. S. S. Pie IX y exposerait la conduite qu'il a tenue jusqu'à présent, celle des gouvernements à son égard et appellerait toute la catholicité au secours du Saint-Siège.

« Autour du Saint Père, on insiste pour qu'il parte sans retard et accepte l'hospitalité que l'Espagne vient de lui offrir nouvellement ; mais le pape déclare vouloir rester à Rome jusqu'à la dernière extrémité. »

Rome, 27 octobre.

« Un ordre du jour du marquis Zappi, commandant de place, proclame l'état de siège à Rome. Plus de 400 jeunes gens des meilleures familles ont offert au Pape de former une garde nationale contre les garibaldiens. Cette proposition a été acceptée.

NOUVELLES DE FLORENCE.

On écrit de Florence, 26 octobre : Les députés présents à Florence se sont réunis ce soir à 8 heures dans la salle des Deux cents pour délibérer sur la présentation d'une adresse au gouvernement afin de le soutenir dans ces très graves circonstances.

Le comité d'insurrection vient de publier cet appel aux armes :

« Italiens !

« Garibaldi a répondu à l'appel de Rome ; il a paru et il a vaincu. Mais l'intervention étrangère menace d'envahir notre terre.

« Italiens aux armes !

« Voilà le mot d'ordre de Garibaldi que nous vous transmettons. La place de la jeunesse italienne est au camp, en face des soldats du Pape et de l'Empire.

« Florence 26 octobre. — Le Comité. »

Il Diritto conseille d'organiser au plus vite un ministère, de déclarer que l'intervention française sera considérée comme un *casus belli* et de convoquer immédiatement le Parlement.

La première vente des biens ecclésiastiques a eu lieu aujourd'hui à Florence près la direction du domaine. Le résultat en est des plus satisfaisants. Vingt lots mis à l'enchère au prix de 281,850 ; 99 ont été adjugés pour 591,370 fr. Il y a donc une augmentation de 309,519 fr. etc.

MANIFESTATION A FLORENCE.

28 octobre.

Un rassemblement nombreux s'est formé vers 41 heures sur la place de la Signoria. Bientôt après, il s'est mis en marche vers la place du Dôme, par la rue Calzajoli. Arrivé entre le baptistère et l'église, il a fait volte-face et est retourné à la place de la Signoria. Les cris de : « Vive Garibaldi ! Nous voulons Rome ! A bas l'intervention française ! » étaient répétés à chaque instant et accueillis par des bravos.

Le curé essaya de la consoler par de douces paroles. Elle l'écouta religieusement sans l'interrompre.

« Qui sait ? reprit-elle enfin avec tristesse. Il se peut bien aussi qu'il ne m'aime plus, qu'il m'ait oubliée pour une autre. S'il en était ainsi, M. le curé, ne lui remettez pas ma lettre, jetez-la au feu et ne prononcez pas mon nom devant lui. Si, au contraire, son cœur est resté le même qu'au moment de son départ, oh ! alors dites-lui que la cruauté de mon père m'arrache à son amour ; mais que je n'aimerai que lui jusqu'à ma dernière heure ; que son nom s'échappera de mes lèvres avec mon dernier soupir. Qu'il ne se consume pas de chagrin ; qu'il m'oublie plutôt complètement. Dites-lui de m'oublier ; non pourtant, non, il ne faut pas qu'il m'oublie ; cette idée-là m'est trop cruelle, j'aime trop Louis pour pouvoir m'y résigner. »

Ses larmes, longtemps contenues, firent explosion ; se jetant sur une chaise, elle s'abandonna à son amère douleur. Le bon prêtre voulut lui offrir de nouveaux des consolations, mais il avait lui-même les yeux humides. Bientôt elle essuya les siens, les leva sur lui et dit avec mélancolie :

« Vous pleurez ; vous voyez que je suis malheureuse, M. le curé, et vous compatissez à mon chagrin. Voilà six mois que mon père assiste à mes souffrances ; j'ai pleuré à ses genoux, et il n'a fait qu'en rire ; hier soir il m'a repoussée du pied. O Dieu, que n'ai-je encore ma mère ! Elle prendrait pitié de moi, je le sais. Il vaudrait mille fois mieux pour une jeune fille qu'on pût l'enterrer avec sa mère quand elle a le malheur de la perdre ; car un père ne nous comprend jamais. »

Il était midi lorsque la démonstration s'est trouvée de nouveau sur la place. On a vu alors apparaître un drapeau qui a été arboré sur les marches du Palais-Vieux. Quelques membres du Parlement sont entrés vers midi vingt minutes. On a annoncé ensuite que deux députés, MM. de Sanctus et Ferrari étaient allés au palais Pitti pour demander au roi de faire connaître les intentions du gouvernement.

On a résolu d'attendre le retour de cette députation ; elle a été attendue une heure et quart dans le calme le plus parfait : on entendait seulement de temps à autre, les cris suivants : Rome et Garibaldi !

La comtesse Chioggi s'est présentée au peuple et a lu l'adresse envoyée au roi par la population de Milan. La comtesse a accompagné sa lecture de quelques paroles patriotiques qui ont été accueillies par de nombreux applaudissements.

A une heure 40 minutes, la réponse royale est enfin arrivée. En voici la substance :

1° Si la France intervient, l'Italie interviendra aussi et les troupes passeront la frontière.

2° Le gouvernement inviterait Garibaldi à se joindre avec ses volontaires aux troupes régulières, afin d'agir de concert.

3° Le gouvernement fera connaître ce soir sa décision au sujet du ministère Menabrea. Les deux premières propositions ont été accueillies par les cris mille fois répétés de : A bas l'intervention étrangère ! Vive Garibaldi ! Vive l'armée italienne !

Mais la troisième proposition n'a pas obtenu le même succès. On a entendu de divers côtés : « Nous ne voulons pas de Menabrea ! Nous ne voulons pas d'un ministère réactionnaire ! » Ce cri s'est aussi fait entendre : *Nous voulons Crispi !*

On a demandé que la députation fut renvoyée au roi pour protester contre le nouveau cabinet.

Un individu, sortant de la foule, est monté sur les marches du palais et a parlé contre un ministre Menabrea. Il a dit que, n'ayant aucun mandat il ne pouvait se joindre à la députation ; mais qu'il lui demandait, au nom du peuple, une réponse décisive et catégorique. Ces paroles ont été accueillies par des acclamations unanimes. On a prié l'orateur de se joindre aux députés ; il s'est rendu à cette invitation en assurant qu'il protesterait de toutes ses forces contre un ministre réactionnaire.

Le ministère de l'intérieur était occupé par les troupes, ainsi que les abords du palais Pitti.

Pour extrait A. Layton.

LES ETATS PONTIFICAUX.

Les Etats Pontificaux comprennent à peu près 700.000 habitants, répartis dans les provinces de Rome, Viterbe, Civita-Vecchia, Velletri et Frosinone.

En dehors de la voie ferrée, il y a des routes postales plus ou moins entretenues, allant de Rome à la frontière des Romagnes et de la Toscane par Civita-Castellana ; à la frontière de Toscane, par Ronciglione, Viterbe, Montefiascone, Bolsena, Acquapendente ; de Rome, à la frontière napolitaine par Genzano, Albano, Velletri.

Les principaux cours d'eau sont le Tibre, qui entre dans le territoire près Orte et se jette dans la mer Tyrrhénienne un peu au dessous de Fiumicino ; le Sacco ; le Sisto et l'Amazeno qui traversent les marais Pontins ; le Conea qui a son embouchure à Torre d'Astura ; la Marta qui court du lac Bolsena à la mer Corneto ; l'Anio, qui forme les célèbres cascades de Tivoli. Le Tibre seul est navigable sur une certaine étendue de son cours.

Les lacs principaux sont ceux de Bolsena, de Vico, de Bracciano, de Martignano.

Rome compte 210,701 habitants d'après le recensement de 1866 (dont 7,378 ecclésiastiques, 4,567 israélites, 492 non catholiques).

Rome a pour forteresse le château Saint-Ange.

La ville est entourée d'une enceinte continue qui peut mettre à l'abri d'un coup de main, mais qui ne lui permettrait pas de soutenir un long siège. Elle a quinze portes, mais qui ne

L'accent de Mariette trahissait une profonde amertume contre son père. Le curé crut devoir lui rappeler le commandement de Dieu qui nous prescrit d'honorer nos parents.

« Oh ! je le connais, » répondit-elle : « Père et mère honoreras afin de vivre longuement. » Qui n'honore point son père n'aura pas de longs jours. C'est Dieu lui-même qui le veut. »

Elle dit ces derniers mots à demi-voix, comme se parlant à elle-même. L'expression de sa physionomie effraya le curé. Mais, avant qu'il pût proférer une parole, Marie, refoulant avec effort ses pensées sinistres, le pria doucement de lui pardonner s'il lui était échappé quelque parole irrévérencieuse.

« Ne me condamnez pas au moins, vous ! » dit-elle d'un ton suppliant.

A ces mots, elle lui baisa les mains et s'empressa de se retirer.

Arrivée au bord de la Mie, elle n'y trouva plus sa nacelle, que M. Valentin avait fait reconduire à l'autre rive tout exprès pour la contrarier. Elle fut donc obligée de recourir au bac pour passer l'eau. Il était précisément prêt à partir, et plein de gens et de voitures. A peine y descendit-elle que des sons aigres et criards la saluèrent. L'orchestre d'un bourg du voisinage, mandé par M. Valentin pour égayer la noce, arrivait des la veille, et quelqu'un ayant dit : « Voici la fiancée ! » il se mit à jouer en son honneur une marche qu'il exécutait depuis vingt ans à tous les mariages. Les bateliers ébahis oubliant leur devoir, le bac faillit s'en aller à la dérive.

Cependant Mariette, assise vers une extrémité du bateau, demeurait muette et les yeux baissés, comme

sont pas défendues comme celles des places fortes, et ont, pour la plupart, des brèches latérales par lesquelles il est facile de pénétrer.

Les principales villes sont :

- Civita Vecchia, sur la mer Tyrrhénienne, seule ville maritime de quelque importance, 10,000 habitants ; reliée à Rome par une voie ferrée ; place forte, port construit par Trajan. Frosinone, 7,000 habitants. Velletri, 13,000 habitants (en 1853). Viterbe, 14,000 habitants. Acquapendente, 8,000 habitants.

Pour extrait : A. LAYTON.

Revue des Journaux

ETENDARD.

L'Etendard s'exprime ainsi sous la signature de M. A. Vitu :

La circulaire qu'on vient de lire expose, avec autant de mesure que de clarté, la situation créée en Italie par les derniers événements.

La France ne veut ni abandonner le Saint-Siège, ni humilier l'Italie, ni renouveler l'occupation indéfinie de Rome ; ni laisser en suspens une question si féconde en agitations douloureuses.

Elle appelle donc l'attention des puissances européennes sur la situation réciproque de Rome et de l'Italie.

De leurs délibérations sortirait à coup sûr une solution définitive qui réaliserait toutes les volontés particulières devant son irrésistible autorité.

La circulaire écrite par S. Exc. le marquis de Moustier porte la date du 25. Elle est donc antérieure de deux jours au manifeste du roi d'Italie, qui s'est visiblement inspiré des vues politiques du gouvernement français, en invoquant lui-même un arbitrage européen.

SIÈCLE.

On lit dans le Siècle, sous la signature de M. Ténot :

« Depuis le jour où l'Autriche s'est complètement désintéressée des affaires italiennes en abandonnant Venise et le Quadrilatère, rien ne s'oppose plus à une entente politique entre elle et la France. Ce qui nous sépare a disparu. La situation présente de l'Europe nous constitue en communauté d'intérêts avec l'Autriche sur beaucoup de questions d'une importance majeure.

« Nous l'avons déjà dit plusieurs fois, et le moment est favorable pour le redire, l'Autriche délivrée du joug absolutiste et clérical, unie à la Hongrie libre, peut reprendre un haut rang parmi les puissances européennes. Elle a une grande tâche à remplir vis-à-vis des appétits conquérants de la Russie et de la Prusse. »

LA FRANCE.

Le journal La France termine en ces termes, ses appréciations sur la circulaire de M. de Moustier :

« Qu'on ne s'y méprenne point, écrit M. Garcin : Si la France désire que les puissances catholiques et non catholiques s'unissent à elle pour le règlement de cette grande question romaine, ce n'est pas pour dégager son action, c'est pour la fortifier. Ce n'est pas pour décliner une responsabilité qu'elle a assumée devant l'Europe et qui est un honneur encore plus qu'une charge ; c'est pour la rendre plus efficace en y associant tous ceux qui veulent le

si elle avait déjà oublié ou ne s'était pas même aperçue que cette sérénade était à son adresse. Un vieux paysan dit tout bas à son voisin :

« En voilà une qui n'a pas l'air de se réjouir beaucoup de son mariage.

— Il n'y a pas non plus de quoi : on la marie malgré elle, la pauvre fille !

— Elle aura beau se désoler, le juge de paix est un monsieur, reprit le paysan d'un ton ironique. Le meunier voudrait bien en devenir un aussi, et il commence par faire de sa fille une dame. »

(La suite au prochain numéro.)

Le COSMOS, Revue politique et sociale hebdomadaire des progrès des sciences et de leurs applications, dirigée par M. Victor Meunier, publie dans son numéro du 26 octobre les articles suivants :

- L'enseignement et la recherche, par M. Victor Meunier. — Cloture de l'Exposition universelle. — Les conducteurs des ponts et chaussées. — Correspondance : Le laboratoire de physique de la Sorbonne, lettre de M. le professeur Jamin. — Sur les causes de la forme des troncs d'arbres, lettre de M. Ch. Musset. — Géologie comparée : Etude sur les météorites, le type commun, par M. Stanislas Meunier. — Météorologie : Projet pour organiser l'observation des bolides. — Physiologie : Recherches sur la nature des miasmes fournis par le corps de l'homme en santé, par M. le docteur Lemaire, article de M. Victor Meunier. — Zoologie : Sur un œuf d'Épioris, par M. le professeur Joly. — Galvanoplastie : L'invention de l'anode en plomb. — Science sociale : L'instruction du peuple. — Les logements d'ouvriers. — Académie des sciences : Séance du 21 octobre 1867, article de M. Stanislas Meunier ; Chronique : Nouvelles sociétés savantes. — L'emploi de nos fonds. — Cours de l'Ecole des ponts et chaussées. — Elias Howe. — Livingstone. — Le câble transatlantique français. Bureau : 7, rue Perronet, à Paris.

JOURNAL DES DÉBATS.

On lit dans le Journal des Débats, sous la signature de M. G. de Molinari :

« Si l'on rapproche la circulaire de M. de Moustier de la proclamation du roi Victor-Emmanuel, on sera certainement frappé de l'accord des pensées, et des intentions qui apparaît dans ces deux pièces. Comme M. de Moustier, le roi Victor-Emmanuel insiste sur la nécessité de faire respecter la convention du 15 septembre ; comme M. de Moustier, il annonce que la question romaine recevra une solution aussitôt que « le calme sera rentré dans les esprits et l'ordre public complètement rétabli. »

Les Débats concluent de ces analogies que les feuilles ne se montreront pas plus satisfaites de la proclamation de Victor-Emmanuel que de la circulaire de M. de Moustier et à l'appui de cette conclusion, ils reproduisent des phrases significatives empruntées au Monde et à l'Univers.

UNIVERS.

M. Louis Veullot reconnaît que la France cède à d'honorables scrupules, en maintenant à Rome le statu quo : « Ce n'est pas assez, ajoute le directeur de l'Univers, qu'elle en soit louée cependant, et puisse cette confession timide, incertaine et ignorante de la divinité de l'édifice catholique lui être comptée comme un acte de foi ! Dieu lui donne du temps, elle ne le refuse pas, elle en demande encore : aux jours où nous sommes, à peine peut-on espérer plus. »

Pour extrait : A. Layton.

SÉJOUR DE S. M. L'EMPEREUR D'AUTRICHE

A PARIS.

Le banquet, que la ville de Paris a offert, lundi soir, à S. M. l'Empereur d'Autriche, à l'Hôtel-de-Ville, a été splendide. Depuis l'entrée du palais Municipal jusqu'à la grande galerie des fêtes où le couvert était dressé, ce n'était que fleurs, verdure, or, marbre, fontaines jaillissantes, tentures de velours, drapeaux flottants, le tout illuminé par plus de 50,000 becs de gaz et de bougies.

L'Empereur des Français et l'Empereur d'Autriche ont été reçus à la porte Henri IV, par MM. le Préfet et le président du conseil municipal.

A l'arrivée des deux Empereurs, la rue de Rivoli et la place de l'Hôtel-de-Ville de même que leurs environs jusqu'à une grande distance étaient couverts de monde.

Assistaient au banquet : S. M. l'Empereur Napoléon, S. M. l'Impératrice Eugénie, S. M. la Reine des Pays-Bas, S. M. le Roi Louis I^{er} de Bavière, S. A. I. l'Archiduc Charles-Louis, S. A. I. l'Archiduc Louis-Victor, S. A. I. la Princesse Mathilde, S. A. I. le Duc de Leuchtenberg, S. A. I. le Prince Joachim Murat, S. A. le Prince Lucien Bonaparte, et LL. AA. le Prince Charles Napoléon et la Princesse Christine Bonaparte.

Au dessert, l'Empereur s'est levé et a porté le toast suivant :

« Je bois à la santé de l'Empereur d'Autriche et de l'Impératrice Elisabeth, dont nous regrettons vivement l'absence.

« Je prie Votre Majesté d'agréer ce toast comme l'expression de nos profondes sympathies pour sa personne, pour sa famille et pour son pays. »

La 51^e livraison de l'Exposition universelle illustrée, publication autorisée par la Commission impériale, vient de paraître. En voici le résumé :

- I. Galerie des machines : L'Angleterre (1 grav.), par M. Ch. Boissay. — II. Musée rétrospectif : Reliures (2 grav.), par M. Ch. Asseline. — III. Hamon : L'Aurore (1 grav.) par M. Louis Enault. — IV. L'Artillerie espagnole (2 grav.), par M. le comte de Castellane. — V. La Chapelle du Champ de Mars (1 grav.), par M. P. Bellet. — VI. Petits métiers : Les Peignes en écaille, la Tailleuse des diamants, les Bijoux en cheveux (3 grav.), par M. Victor Cosse. — VII. L'Ostréiculture : l'Établissement de Regneville (2 grav.), par M. Léon Pless. — VIII. Les Vins de France (1 grav.), par M. Jacques Valserres. — IX. Chronique, par M. Fr. Ducuing. — 13 gravures.

Paris, 106, rue Richelieu. — Un numéro, 50 cent. — Par la poste, 60 cent. — 30 fr. les 60 Livraisons. — Paraît le mardi et le vendredi de chaque semaine.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois et de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans, moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris ; l'emprunteur a d'ailleurs à toute époque le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, rue Neuve des Capucines, n° 19, à Paris.

Rome, 24 octobre. — Elle l'était

Le comité a fait éclater dans la nuit quelques bombes : ce matin, deux déjà passés, elle eut avancés jusqu'à un venin de son travail, le cheminement de trousseur et la tête brûlée par contre eux, yons d'un soleil d'avril: le pauvre canon top possédait pas de chapeau ! alors elle a l'ouvrage et lui en fit un avec de la paille qu'elle tressa et assembla elle-même. Pierre la regardait faire avec un indicible bonheur. Certes, la première fois qu'il eut son chapeau, pour aller à la ville, il tenait la tête plus fière et plus haute que s'il eût porté une couronne. Mais une cruelle déception suivit de près ce triomphe: une catastrophe l'atteignit, car il se fit une déchirure à son pantalon; il était d'une absolue nécessité qu'il fut raccommode de suite. Ce fut encore l'obligeante Claudine, qui, de ses mains brunes et calleuses, ajusta l'indispensable pièce ! Ce jour-là, Pierre fut plus gai, plus joyeux que les autres jours ; il lui poussa un peu de hardiesse dans le cœur. Etant seul, avec la bonne grand-mère, qui s'était mise à l'aimer comme son propre fils, il se décida à aborder la grande question de ses amours, à lui dire toute l'envie qu'il avait de voir Claudine devenir sa femme ? Comme la plupart des manouvriers, il n'apportait que ses bras pour dot, mais ses bras étaient forts, vigoureux, habitués au travail, la dot n'était pas mauvaise. La vieille femme lui répondit : « Pierre, tu es un brave garçon et bon ouvrier je t'aime comme on aime ses enfants, j'accueille ta recherche; parle à Claudine. » Alors quand celle-ci revint, il alla au-devant d'elle, lui dit qu'il l'aimait, qu'il saurait par son travail gagner leur vie à tous deux, et qu'il aurait soin de la vieille grand-mère. Mais elle ne répondait pas. On pouvait la deviner préoccupée d'une pensée mesquine. Il lui prit la main et lui dit simplement : « Claudine, voulez-vous être ma femme ? » Alors la jeune fille le regarda, étonnée, sans qu'on pût lire dans son regard, et lui-dit : « Qui me donnera mon habit de noce ? » Pierre pencha la tête, soupira, retourna ses deux poches et n'y trouva rien,.... rien que trois francs, fruit de longues et pénibles épargnes. — « Non, lui dit Claudine, je

n'épouserai jamais un homme qui ne peut me donner un habit neuf pour mes noces. » Et le pauvre Pierre, muet, affligé, presque honteux, ne soupa pas, ne parut pas à la veillée, et alla plutôt que de coutume s'étendre sur son mauvais lit, où il ne devait pas ce soir-là, trouver le sommeil. Depuis ce jour, il devint sérieux grave, on ne l'entendait plus, ni rire, ni chanter mais il restait là, et il continuait à regarder, à aimer la jeune fille !

Peu de temps après, un de leurs voisins, un peu vieux, un peu laid, vient demander Claudine pour épouse ; sa demande était accompagnée d'un beau *nowiatze* en indienne rose, et d'un bonnet tout en dentelles ! La jeune fille accepta donc sans hésiter, et le présent et le futur: et la grand-mère jeta sur Pierre un long regard de regret.

Le brave garçon resta confus et terrifié, mais aucun reproche, aucune plainte ne sortit de ses lèvres. Le lendemain avant le lever du jour, il avait disparu : Pierre avait repris le chemin de son pays.

On trouva sur son lit le chapeau tressé par Claudine, et l'indispensable pièce, soigneusement décousue.

Le jeune Martelais, qui emportait tout son amour, n'avait voulu d'elle aucun autre souvenir. ED. CLAVEL.

Dernières Nouvelles.

Florence, 31 octobre, 9 h. du soir. La Gazette officielle, signalant que les troupes italiennes ont passé hier la frontière pontificale, dit : « La conscience, la dignité et le devoir de sauvegarder les principes d'ordre et de liberté ont conseillé impérieusement cette résolution au gouvernement italien. »

« Nos troupes ne vont pas à des luttes civiles ; mais elles vont rendre hommage aux principes qui furent l'origine de notre régénération, et qui forment l'essence de notre tradition nationale. »

« Nous espérons que la résolution royale décidera Garibaldi à ne pas persister à accroître les graves difficultés, mais à concourir à la pacification du pays qui facilitera la solution de la question romaine. »

L'Italie, démentant l'assertion de la Patrie concernant la mission de M. La Marmora, dit :

« Le but de la mission n'est pas de concerter les conditions d'intervention commune avec le gouver-

nement de Florence, mais de hâter la solution des difficultés actuelles. »

Onze heures du soir. — Les comités provinciaux de secours pour l'insurrection sont dissous par ordre du gouvernement.

L'Opinion dit que les nouvelles de Rome d'aujourd'hui manquent.

Le bruit de l'entrée à Rome de plusieurs compagnies de chasseurs de Vincennes, n'est pas confirmé. Deux cents pontificaux occupent Albano. Les troupes italiennes sont acclamées par la population.

Les communes se constituent en comités au nom du gouvernement de Victor-Emmanuel.

Le gouvernement envoie un ami à Garibaldi pour le persuader de se retirer.

Le bruit du débarquement des Français à Varacine n'est pas confirmé.

Annonces légales.

PRÉFECTURE DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Commune de Lacapelle-Cabanac.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 5, de Mauroux à Bouyssac et à Touzac, partie comprise dans la commune de Mauroux.

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Lacapelle-Cabanac, donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de deuxième classe, numéro 5, de Mauroux à Bouyssac et à Touzac, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4, de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, 2 novembre, au secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours francs, au moins, du deux au neuf novembre mil huit cent soixante-sept inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les

personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la mairie.

Fait à la mairie de Lacapelle-Cabanac, le premier novembre mil huit cent soixante-sept.

Le Maire, Signé : DULAC.

DÉPARTEMENT DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Commune de Pomarède.

Publication du Plan parcellaire.

Chemin vicinal ordinaire de » classe, numéro 5, de Pomarède à Cassagnes, partie comprise dans la commune de Pomarède

EXPROPRIATION

POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public.

Le Maire de la commune de Pomarède, donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal de » classe, numéro 5, de Pomarède à Cassagnes, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4, de la loi du 3 mai mil huit cent quarante-et-un, sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui, 2 novembre, au secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours francs, au moins, du deux au neuf novembre mil huit cent soixante-sept inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan sans déplacement, pendant le délai de la publication. Les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter, dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la mairie.

Fait à la mairie de Pomarède, le premier novembre mil huit cent soixante-sept.

Le Maire, Signé : FILHOL.

Mal de Dents Guérison instantanée

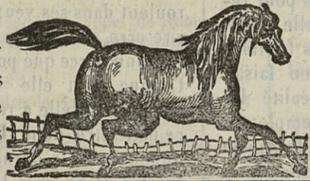
par la PYRÉTHRAINE LA-HAUSSOIS. — 1 fr. 50 le flacon. — Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien ; à St-Céré, chez M. Lafon, pharmacien.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton.

POSTE AUX CHEVAUX

M. ANDRAL,

Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures à volonté, qu'elles trou-



veront chez lui, Poste aux chevaux, Galerie Audouy, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

AVIS

Le Sieur AUDOURY, propriétaire du Moulin de la Fontaine des Chartreux, à Cahors, a l'honneur d'annoncer, qu'ayant établi à son Usine un Pressoir hydraulique d'une grande puissance, il peut, à partir de lundi 4 novembre prochain, fabriquer l'huile de noix avec une rapidité inconnue jusqu'à ce jour et produire un rendement plus considérable que par l'emploi de l'ancien système. Il rappelle à sa nombreuse clientèle que, comme par le passé, on trouvera chez lui des sons et des farines de première qualité et en telle quantité que l'on désirera.

TONIQUE STOMACHIQUE VIN DE BELLINI APÉRITIF FÉBRIFUGE

Vin de Palerme au Quinquina et au Colombo

ANALEPTIQUE SUPÉRIEUR, EXCITANT RÉPARATEUR ordonné par les médecins français et étrangers, aux Enfants débiles, aux Femmes délicates, aux Convalescents, aux Vieillard affaiblis et aussi dans les Névroses, les Diarrhées chroniques, la Chlorose, etc. etc.

Voir la notice et les appréciations de l'Abelle médicale, de la Gazette des Hôpitaux, etc. ENTREPÔTS PRINCIPAUX : Lyon, Pharmacie Fayard, rue de l'Impératrice, 9; Paris, Pharmacie rue de la Feuillade, 7; Florence, Ph. Roberts; Bruxelles, Ph. Delacre. — Dépôts dans les bonnes Pharmacies A Cahors, Pharmacie VINEL

Guérison RADICALE DES Hernies

ou DESCENTÉS. Rendant inutile les bandages et les pessaires, méthode de PIERRE SIMON. 40 ans de succès. Envoi franco de prospectus. S'adresser à MM. BEZOU-SIMON et DESCAMPS-SIMON, bandagistes-herniaires, à Saumur (Maine-et-Loire), élèves, gendres et successeurs de feu Pierre Simon. (Affranchir).

A LOUER

Trois Appartements : Deux de 3 pièces chacun, et un de 6, et un Magasin, rue du Portail-au-Vent. S'adresser au café Bousquet, à M. Moncoutier qui en est le propriétaire.

GUERRE ! GUERRE ! au préjugé et à la routine



Nous offrons à 1° aux malades des preuves sérieuses, 2° aux médecins de contrôler nos expériences pour montrer que la FARINE MEXICAINE du docteur Benito del rio, de Mexico, est le spécifique sûr et commode pour guérir les maladies de poitrine, bronchites chroniques, catarrhes pulmonaires, maladies des os, empisement, pauvreté du sang et phthisie pulmonaire jusqu'au deuxième degré. — Boîtes de 20 potages, 2 fr. 25; de 40, 4 fr.; et de 80 p., 7 fr. — Franco par la poste.

CAFÉ HYGIÉNIQUE DE SANTÉ, souverain pour combattre les maladies des voies digestives, migraine et névralgies, recommandé aux personnes nerveuses — 80 lasses pour 1 fr. 50. — COLLIER WIATKA, importation galvanique-électrique russe. Préservatif du croup et de la coqueluche, facilite la dentition et éloigne les vers chez les enfants. — Prix : 2 fr. franco par la poste. Dépositaires généraux : R. BARLERIN et Co, à Tarare (Rhône); PARIS, 10, galerie Vivienne; Lyon, 114, quai Pierre-Scize. Dépôts : à Cahors, chez M. BURGALIERES fils, négociant, et dans toutes les principales pharmacies et épiceries.

PRIME DE 40 VOLUMES

Pour un abonnement d'un an au MAGASIN DU FOYER 5^e année. Le tout : 12 FR. seulement. 3^e année.

Le Magasin du foyer entièrement illustré par G. Staal, rédigé par nos meilleurs écrivains, paraît tous les dimanches, en un numéro grand format de 20 pages et 40 colonnes, avec 3 ou 4 belles gravures. Il publie Romans, Nouvelles, Voyages, Correspondances, Variétés nombreuses, etc., et sait unir l'intérêt le plus grand à la plus rigoureuse moralité.

Chaque abonnement donne droit aux Quarante volumes de prime, comprenant les ouvrages suivants :

- CHATEAUBRIAND : Voyage en Amérique, Génie, Itinéraire. — X. DE MAISTRE : Œuvres complètes. — BOSSUET : Histoire universelle. — FÉMINORE COOPER : Les Pionniers, le Tueur de Daims. — WISEMAN : Fabiola. — CAMOENS : Les Lusitades. — NEWMAN : Callista. — BRESCIANI : Juif de Véronne, Lionello. — SWIFT : Voyages de Gulliver. — AUGUSTIN THIERRY : Récits des temps mérovingiens. — SILVIO PELLICO : Mes Prisons. — ROLLIN : Histoire des Carthaginois. — PERRAULT : Contes. — DE FOE : Robinson Crusoé. — B. DE SAINT-PIERRE : Paul et Virginie, etc. — RACINE : Théâtre choisi. — CERVANTES : Don Quichotte. — AUTEURS DIVERS : Prisons sous la Terreur, Conjurations les plus célèbres, Rienzi.

Pour recevoir franco le paquet de volumes à domicile ou au bureau de Messageries, le plus voisin, ajouter 3 FR., c'est-à-dire envoyer 15 FR. au lieu de 12 FR., en mandat, ou timbres-poste. — Le récépissé du mandat sert de reçu. S'adresser directement à M. GUENOT, 44, rue de Babylone, Paris.

A VENDRE

L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL

EN ENTIER OU A PARCELLES

S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire.

On donnera toutes facilités pour le paiement.

ABONNEMENT : PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.

JOURNAL DES JEUNES PERSONNES

36^e ANNÉE.

Le Journal des Jeunes personnes paraît le 1^{er} de chaque mois en un numéro grand format, sur papier de luxe, de 36 pages d'impression et de 72 colonnes, avec planches très nombreuses, très variées et toujours inédites.

LE JOURNAL SE COMPOSE COMME IL SUIT :

- Texte : Religion — Education — Poésie. — Histoire. — Littérature. — Voyages. — Nouvelles. — Proverbes dramatiques. — Beaux-Arts. — Sciences et Industrie. — Economie domestique. — Modes. — Travaux à l'aiguille. — Musique. — Correspondance. — Chronique. — Variétés. Modes coloriées. — Tapisseries coloriées. — Dessins de broderies. — Patrons ordinaires. — Patrons découpés et de grandeur naturelle. — Ouvrages au crochet et au filet sur feuille double in-folio. — Lingerie. — Confection. — Ouvrages en or et en couleurs. — Modèles de peintures à l'aquarelle. — Fleurs. — Musique. — Opérettes. — Gravures sur bois. — Eaux fortes. — Gravures de Modes, Confections, Lingerie, Tricot, intercalées dans le texte même. — Sépias. — Calendrier illustré, etc., etc.

Tout abonnement part du 1^{er} novembre et se fait pour l'année entière : Paris 10 fr. ; — Départements, 12 fr. — Paiement en mandats ou timbres-postes. Adresser les demandes directement à l'administrateur, 2, rue St-Dominique-Saint-Germain, Paris.

PHOSPHO-GUANO

GALLET LEFEVRE ET Co, à Paris et au Havre.

VENTE EN BARILS CACHETÉS, AUX EFFIGIES CI-DESSUS, A 29 fr. 50 les 100 kilos pour toutes quantités, en gare dans le port de mer d'expédition contre paiement au comptant.

DÉPÔTS DANS TOUS LES DÉPARTEMENTS. — Pour le département du Lot, MM. Th. Cabanès, à Gourdon; J. Cangardel fils, à Cahors; Domergué, à Figeac.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — PRIX MODÉRÉS. S'adresser à M. ASSIER.



Départ de Cahors : 11 h. du soir. Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Médaille d'or. — Prix de 16,000 fr. A Laroche, pour travaux scientifiques

QUINA LAROCHE

SUPÉRIEUR AUX VINS ET SIROPS Cet ELIXIR, tonique et reconstituant, convient aux natures délicates ou affaiblies; il modifie très-vite l'anémie, la chlorose, les gastralgies et les affections fébriles. Le flacon : 5 fr. — Le demi-flacon : 3 fr. DÉPÔT A PARIS, RUE DROUOT, 15; à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.

LE TEMPS

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE Rédacteur en chef: A. NEEFTZER Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.